

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01778 Numéro SIREN : 890 922 800 Nom ou dénomination : ALBESS
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 14086

SAS ALBESS

SAS au capital de 1.000 €
Lieu-Dit Montpoirier Jarzé – 49140 – JARZE VILLAGE
890 922 800 RCS ANGERS

-oo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS

DE LA SASU MPRO

A LA SAS ALBESS

-oo-

PNA

Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie de Paris
SAS à capital variable au minimum de 50.000 €. - 351 448 121 RCS PARIS - APE 6920Z
Siège Social : 119, rue des Pyrénées - 75020 - PARIS
Tél. 01.43 70 55 44
E-mail : contact@pna-ec.fr

ALBESS

SAS au capital de 1.000 €

Lieu-Dit Montpoirier Jarzé – 49140 – JARZE VILLAGE

RCS ANGERS 890 922 800

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DE LA SASU MPRO A LA SAS ALBESS

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur Anthony BESSEAU, Président de la société ALBESS, SAS au capital de 1.000 €, concernant l'apport de 100 actions de 300.000 € détenues par Monsieur Anthony BESSEAU de la SASU MPRO qu'il envisage d'apporter à la SAS ALBESS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé tant par les personnes physiques que par les représentants des sociétés concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée éventuellement de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusions**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS :

1.1 Contexte de l'opération d'apport

Monsieur Anthony BESSEAU, Associé unique de la SASU MPRO détient à titre personnel 100 % du capital de cette dernière, soit 100 actions.

Monsieur Anthony BESSEAU se propose d'apporter 100 % (ou la totalité) desdites actions à la SAS ALBESS, société constituée le 14/10/2020, et dont Monsieur Anthony BESSEAU est le Président et ce, en vue d'une restructuration et du développement de ses activités professionnelles.

1.2 Sociétés concernées

1.2.1 SAS ALBESS – société bénéficiaire de l'apport

La société ALBESS est une SAS constituée le 14/10/2020 au capital de 1.000 €, réparti en 1.000 actions de 1 € de valeur nominale, toute de même catégorie et entièrement libérées. Elle est enregistrée au RCS de ANGERS sous le numéro 890 922 800 et à son siège au Lieu-Dit Montpoirier Jarzé – 49140 Jarzé Village.

La société ALBESS a pour activité :

- *La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et droits sociaux dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale ;*
 - *La prestation de services divers rendus aux entreprises, ainsi que tous travaux à façon, conseil, prestations informatiques, étude, conseil en marketing et stratégie ;*
 - *La propriété, la construction, la gestion, la location et à titre exceptionnel l'aliénation d'immeubles bâtis ou non bâtis ;*
 - *La création, l'acquisition, la location ou l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités ;*
 - *La réalisation d'opérations de trésorerie, de financement, la gestion de moyens de paiement intra- groupe ;*
 - *Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail de tout immeuble.*
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou pouvant être utiles, à l'un des objets spécifiés ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, ou à tout autre objet similaire ou connexe.*

1.2.2 SASU MPRO - société dont les titres sont apportés

La société MPRO est une SASU constituée le 10/06/2013 au capital de 10.000 € réparti en 100 actions de 100 € de valeur nominale, toute de même catégorie et entièrement libérées. Elle est enregistrée au RCS de ANGERS sous le numéro 751 173 543 et à son siège ZA du Cormier Jarzé, 49140 Jarzé Village.

La société MPRO a pour activité :

- Commerce de gros de divers produits et articles sans spécialisation particulière ;
 - Les services de location de bureaux courte durée ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;*
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.*

1.3 Description, évaluation et rémunération de l'apport

1.3.1 Description et évaluation de l'apport

Aux termes du traité d'apport daté du 25/11/2021, il est apporté à la SAS ALBESS :

- Les 100 actions de la SASU MPRO, soit 100 % du capital de cette dernière,
- Le droit à recevoir 300.000 actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital à réaliser par la société ALBESS à la date de réalisation de l'apport simultanément et uniquement sous la condition de réalisation effective de cet apport.

Les actions de MPRO sont apportées pour une valeur de 300.000 €.

1.3.2 Rémunération de l'apport

En contrepartie de son apport évalué à 300.000 €, Monsieur Anthony BESSEAU, unique apporteur, recevra les 300.000 actions nouvelles de la société ALBESS de 1 € de valeur nominale.

1.4 Conditions de l'opération

L'opération est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation dudit apport par la validation par assemblée générale extraordinaire de la société SAS ALBESS, statuant, en conformité des prescriptions légales, sur le rapport du Commissaire aux apports désigné par les associés ;
- Inscription valant approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société SAS ALBESS, de l'apport en nature au capital, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 300.000 actions nouvelles de 1 € chacune ;

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 janvier 2022 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues, sans indemnité de part et d'autre.

1.5 Propriété et jouissance

Les actions nouvelles, créées en rémunération de l'apport, seront soumises à toutes les dispositions des statuts, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions anciennes à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital consécutive à l'opération d'apport objet du traité.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.6 Déclarations et garanties de l'apporteur

- Les actions sont libres de tous engagements, droits ou sûretés et ne sont grevées d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de nantissement ;
- Les actions apportées sont détenues en pleine propriété et sont entièrement libérées ;
- Il n'existe aucun obstacle pouvant s'opposer à la libre transmission des actions apportées.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS :

2.1 Diligences effectuées

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, nos travaux ont consisté à :

- Nous faire communiquer les documents juridiques, comptables et informations concernant cette opération,
- Vérifier la détention des 100 actions de la SASU MPRO par Monsieur Anthony BESSEAU,
- Vérifier l'absence d'avantages particuliers,

- Nous faire communiquer les bilans et pièces comptables de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi qu'une situation au 30/06/2021,
- Nous entretenir avec toute personne intéressée sur les motivations de l'opération, les activités des sociétés SAS ALBESS et SASU MPRO et leurs perspectives,
- Nous assurer de la cohérence des évaluations retenues pour cet apport,
- Nous faire remettre de la part du dirigeant une lettre d'affirmation reprenant les principales déclarations qui nous ont été faites.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports au regard de la réglementation comptable

Les apports réalisés par Monsieur Anthony BESSEAU sont évalués à la valeur réelle.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC 2004-01 du 04/05/2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Propriété des apports

Nous avons validé que les 100 actions de la société SASU MRPO étaient bien la propriété de Monsieur Anthony BESSEAU.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

La société MPRO a fait réaliser par son cabinet d'expertise comptable une étude complète sur son évaluation.

Cette étude porte sur les comptes du 31/12/2020 et les 4 exercices antérieurs de 12 mois.

Pour cette valorisation, il a été tenu compte des différents ratios économiques et financiers de ces 5 derniers exercices. Les résultats obtenus ont été retraités des amortissements et de la masse salariale afin de tenir compte d'une rémunération économique moyenne du dirigeant.

Les résultats retraités obtenus ont permis de déterminer différentes valeurs en fonction de la méthode retenue. La valorisation finale a été déterminée par une moyenne pondérée d'une approche patrimoniale et d'une approche par le rendement

Cette étude valorise la société entre 336 K€ et 362 K€.

Les résultats du 1^{er} semestre 2021 sont encourageants.

Le chiffre d'affaires pour ces 6 premiers mois est en amélioration par rapport à celui de l'exercice clos au 31/12/2020 puisqu'il représente 56 % de ce dernier.

La marge brute globale est également en progression de 6 points supplémentaires par rapport au dernier bilan (61.5 % du CA au 30/06/2021 contre 54.3 % du CA au 31/12/2020).

L'EBE progresse également de 7,5 points par rapports à 2020 (35 % du CA au 30/06/2021 pour 27.3 % du CA au 31/12/2020).

Le résultat après impôt au 30/06/2021 ressort bénéficiaire pour 93 K€ (25 % du CA) et est aussi en progression par rapport à celui du 31/12/2020 qui était de 78 K (12 % du CA).

Ce 1^{er} semestre en progression permet de conforter l'étude faite sur les chiffres des 5 derniers bilans.

Par prudence, la valeur de l'apport retenue est de 300 K€, soit un montant légèrement inférieur à la valorisation basse établie.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause cette valorisation.

2.5 Analyse de la période intercalaire

Nous nous sommes assurés qu'il n'était intervenu aucun fait majeur susceptible de modifier l'évaluation des apports depuis le 30/06/2021 à la date de notre présent rapport.

3. CONCLUSIONS :

Au terme de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports proposés.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 300.000 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport en nature est au moins égal au montant de l'apport au capital de la société bénéficiaire.

Aucun avantage particulier ne nous est apparu.

Fait à Paris, le 25/11/2021

SAS PNA

Représentée par



Sébastien PESTEL

Commissaire aux Apports